

Commune de VALLE-DI-ROSTINO (HAUTE-CORSE) 20235 :

Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI

Notaires associés

1 Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA

Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62

Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 5 janvier 2022

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire à BASTIA (20200), 1 Rue Luiggi Giafferi, il a été dressé, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que : Monsieur Ours André **GIOVANNONI**, né à VALLE-DI-ROSTINO (20235), le 3 janvier 1885 et son épouse : Madame Angèle **BERNARDI**, née à VALLE-DI-ROSTINO (20235), le 12 septembre 1875 ont possédé et entretenu, à titre de propriétaires, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible les biens ci-après désignés jusqu'à leur décès survenu pour monsieur à VALLE-DI-ROSTINO (20235) (FRANCE), le 29 janvier 1946 et pour madame à VALLE-DI-ROSTINO (20235) (FRANCE), le 13 septembre 1962, et qu'après leur décès cette possession a été exercée par leurs héritiers :

1°) Madame Marie Jeanne **GIOVANNONI**, née à VALLE DI ROSTINO (20235) le 3 mars 1920, divorcée de Monsieur Jean Ferrand **FERRANDI**,

2°) Monsieur Pierre Antoine **GIOVANNONI**, époux de Madame Marguerite **ABRAINI**, né à VALLE DI ROSTINO (20235) le 13 janvier 1913.

Désignation des Biens :

Territoire de VALLE-DI-ROSTINO (HAUTE-CORSE) 20235 :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

- Section A, numéro 19, lieudit GUAITA, de 00ha 31a 60ca,
- Section A, numéro 307, lieudit TILVO, de 00ha 66a 10ca,
- Section A, numéro 355, lieudit MANDRIALE, de 02ha 00a 45ca,
- Section A, numéro 356, lieudit MANDRIALE, de 02ha 36a 15ca,
- Section A, numéro 380, lieudit MANDRIALE, de 02 ha 64a 30ca,
- Section A, numéro 539, lieudit SERRA, de 01ha 66a 05ca,
- Section A, numéro 541, lieudit SERRA, de 02ha 19a 85ca,
- Section C, numéro 18, lieudit CATASTALI, de 00ha 50a 95ca,
- Section C, numéro 60, lieudit PIAN DI QUERCIO, de 00ha 71a 50ca,
- Section C, numéro 61, lieudit PATOVA, de 00ha 18a 00ca,
- Section C, numéro 62, lieudit PATOVA, de 00 ha 01a 70 ca,
- Section C, numéro 115, lieudit CHIOSO A GRATE, de 00ha 90a 77ca,
- Section C, numéro 118, lieudit CHIOSO A GRATE, de 00ha 10a 30ca,
- Section C, numéro 119, lieudit CHIOSO A GRATE, de 00 ha 12a 10ca,
- Section C, numéro 120, lieudit CHIOSO A GRATE, de 00ha 19a 10ca,
- Section C, numéro 140, lieudit STOLLO, de 00ha 09a 10ca,
- Section C, numéro 224, lieudit SPRUNGHIOI, de 00ha 22a 00ca,
- Section C, numéro 225, lieudit SPRUNGHIOI, de 00ha 23a 60ca,
- Section C, numéro 226, lieudit SPRUNGHIOI, de 00ha 43a 55ca,
- Section C, numéro 283, lieudit SAN MARTINO, de 00ha 27a 40ca,
- Section C, numéro 284, lieudit SAN MARTINO, de 01ha 13a 30ca,
- Section C, numéro 285, lieudit SAN MARTINO, de 00ha 12a 65ca,
- Section C, numéro 358, lieudit FONTANA, de 00ha 04a 15ca,
- Section C, numéro 360, lieudit FONTANA, de 00ha 09a 30ca,
- Section C, numéro 361, lieudit FONTANA, de 00ha 05a 95ca,
- Section C, numéro 362, lieudit FONTANA, de 00ha 15a 55ca,
- Section C, numéro 364, lieudit DEBBIALE, de 00ha 21a 80ca,
- Section C, numéro 396, lieudit PIANO, de 00ha 04a 00ca,

- Section C, numéro 397, lieudit PIANO, de 00ha 14a 16ca,
- Section C, numéro 398, lieudit PIANO, de 00ha 00a 14ca,
- Section C, numéro 399, lieudit DEBBIALE, de 00ha 07a 42ca,
- Section C, numéro 405, lieudit LECCIA, de 00ha 00a 48ca,
- Section C, numéro 418, lieudit LECCIA, de 00ha 00a 50ca,
- Section C, numéro 419, lieudit LECCIA, de 00ha 31a 75ca,
- Section C, numéro 436, lieudit COLOMBINE, de 00ha 02a 87ca,
- Section C, numéro 453, lieudit CORTALINE, de 00ha 01a 03ca,
- Section C, numéro 453, lieudit CORTALINE, de 00ha 01a 03ca,
- Section C, numéro 454, lieudit CORTALINE, de 00ha 03a 78ca,
- Section C, numéro 508, lieudit GRATE, de 00ha 06a 24ca,
- Section C, numéro 529, lieudit GRATE, de 00ha 01a 55ca,
- Section C, numéro 563, lieudit GRATE, de 00ha 00a 57ca,
- Section C, numéro 565, lieudit VIGNARELLA, de 00ha 02a 06ca,
- Section C, numéro 577, lieudit CHIUSELLA, de 00ha 05a 85ca,
- Section C, numéro 580, lieudit PIETRA PIANA, de 00ha 22a 80ca,
- Section C, numéro 681, lieudit SAN MARTINO, de 00ha 00a 35ca,
- Section D, numéro 345, lieudit OSURO, de 00ha 23a 10ca,
- Section D, numéro 713, lieudit PENTI, de 00ha 23a 95ca,
- Section D, numéro 714, lieudit PENTI, de 00ha 34a 54ca,
- Section E, numéro 24, lieudit PIETRA GRATTOLA, de 00ha 43a 54ca,
- Section E, numéro 314, lieudit CARACUTO, de 00ha 09a 70ca,
- Section F, numéro 139, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 13a 73ca,
- Section F, numéro 140, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 04a 53ca,
- Section F, numéro 141, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 05a 51ca,
- Section F, numéro 146, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 05a 66ca,
- Section F, numéro 147, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 00a 50ca,
- Section F, numéro 180, lieudit CHIOSELLINO, de 00ha 11a 50ca,
- Section F, numéro 245, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 04a 20ca,
- Section F, numéro 246, lieudit SCALDA SOLE, de 00ha 10a 10ca,
- Section G, numéro 32, lieudit CIME ALLE CAMPANE, de 00ha 72a 27ca,
- Section G, numéro 42, lieudit PIEVE, de 00ha 13a 77ca,
- Section G, numéro 43, lieudit PIEVE, de 00ha 09a 62ca,
- Section G, numéro 99, lieudit TERICCIO, de 00ha 19a 71ca,
- Section G, numéro 120, lieudit GRADO, de 00ha 35a 16ca,
- Section G, numéro 189, lieudit RIPI, de 00ha 66a 00ca,
- Section G, numéro 317, lieudit VACCAJA, de 01ha 41a 87ca,
- Section C, numéro 23, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00 ha 62a 42 ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 24a 85ca,
- Section C, numéro 26, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 05a 75ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 11a 50ca,
- Section C, numéro 27, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 73a 32ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 46a 65ca,
- Section C, numéro 28, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 21a 15ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 42a 30ca,
- Section C, numéro 291, lieudit SAN MARTINO, bien non délimité d'une superficie de 00ha 14a 53ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 29a 05ca,
- Section C, numéro 408, lieudit LECCIA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 00a 14ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 00a 70ca,
- Section E, numéro 333, lieudit LATTUGA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 00a 98ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 01a 95ca,
- Section E, numéro 334, lieudit LATTUGA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 45a 68ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 91a 35ca,
- Section G, numéro 318, lieudit VACCAJA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 58a 97ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 17a 95ca,
- Section C, numéro 23, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00 ha 62 a 43 ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 24a 85ca,
- Section C, numéro 26, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 05a 75ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 11a 50ca,

- Section C, numéro 27, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 73a 33ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 46a 65ca,
- Section C, numéro 28, lieudit LPIETRA LANTA, bien non délimité d'une superficie de 00ha 21a 15ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 42a 30ca,
- Section C, numéro 86, lieudit RADO, bien non délimité d'une superficie de 00ha 69a 78ca à prendre sur une contenance totale de 01ha 39a 55ca,
- Section C, numéro 291, lieudit SAN MARTINO, bien non délimité d'une superficie de 00ha 14a 52ca à prendre sur une contenance totale de 00ha 29a 05ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis

Maître Thomas LEANDRI

**Adresse mail de l'étude : Leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**